

1 R - Compétence géographique des bureaux du recrutement militaire

Les bureaux de recrutement, créés en exécution de l'article 5 de la loi du 24 juillet 1873, correspondant aux subdivisions des 18 régions militaires, établies par le décret du 6 août 1874. Il est à noter que le ressort de ces bureaux diffère dans de nombreux cas, des limites départementales. Les ressorts des subdivisions ont été modifiés après 1900 :

Arrondissement	Dates↓	Autun	Chalon	Mâcon	<u>Auxonne (Côte-d'Or)</u> *
Autun	Avant 1900	Tous cantons			
	Après 1900	Tous cantons			
Chalon	Avant 1900		Tous cantons sauf Chagny, Saint-Martin, Verdun		Chagny, Saint-Martin-en-Bresse, Verdun
	Après 1900		Tous cantons sauf Chagny, Saint-Martin, Verdun		Chagny, Saint-Martin-en-Bresse, Verdun
Charolles	Avant 1900	Tous cantons			
	Après 1900	Nord : Bourbon-Lancy, Digoin, Gueugnon, Palinges, Paray-le-Monial, Toulon-sur-Arroux		Sud : Charolles, Chauffailles, Clayette (la), Guiche (la), Marcigny, Saint-Bonnet-de-Joux, Semur-en-Brionnais	
Louhans	Avant 1900		Tous cantons sauf Pierre-de-Bresse		Pierre-de-Bresse
	Après 1900		Tous cantons sauf Pierre-de-Bresse		Pierre-de-Bresse
Mâcon	Avant 1900		Nord : Cluny, Lugny, Saint-Gengoux, Tournus	Sud : Chapelle-de-Guinchay (la), Mâcon sud et nord, Matour, Tramayes	
	Après 1900			Tous cantons	
Villefranche (Rhône)	Jusqu'en 1900			Tous cantons	

*Note des AD21 : Le ressort de la subdivision d'Auxonne demeure inchangé de 1900 à 1907, cependant, en raison des modifications apportées, ultérieurement à la période considérée, au ressort des circonscriptions du recrutement, les registres ont fait l'objet de remaniements internes bouleversant l'ordre initial des feuillets matricules. Cette opération a été faite pour permettre la conservation dans les chefs-lieux de tous les feuillets matricules concernant les nouveaux ressorts. Il en a été ainsi particulièrement pour les cantons du département de Saône-et-Loire qui dépendaient de la subdivision d'Auxonne. Le versement a pourtant concerné tous les registres de l'ancienne subdivision d'Auxonne dont les séries annuelles ont pu être reconstituées sauf pour la classe 1902. Pour cette classe, l'absence du premier des registres matricules, qui concernait les cantons de Saône-et-Loire et le canton de Beaune-nord a été constaté (www.archives.cotedor.fr).